	Présentation du rapport au Conseil de Bordeaux Métropole du 26 mai 2023	Rapport
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 38786

Commission(s) :
Mobilités, Transports et stationnements du 10 mai 2023

Feuille de route logistique urbaine de Bordeaux Métropole 2023-2026 - Décision - Autorisation

Résumé: Bordeaux Métropole se dote d'une nouvelle feuille de route pour mieux prendre en compte les enjeux de la logistique urbaine et anticiper les mutations en cours et leurs conséquences. Elle vise à :

- Afficher les priorités de la Métropole (objectifs et attentes) vis-à-vis du monde économique
- Définir un plan d'actions opérationnel sur le court terme (2023-2026), avec moyens humains et financiers et préparer le long terme par des approfondissements sur des enjeux clés.
- Relancer une dynamique d'échanges réguliers entre la sphère publique et la sphère privée.

Une frise chronologique et une série de fiches actions détaillent cette feuille de route.

Documents annexes : Fiches Annexes

Monsieur Nordine GUENDEZ présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte, enjeux et rôle de la Métropole

La logistique urbaine recouvre l'ensemble des activités inhérentes à l'organisation des flux générés par les établissements commerciaux, industriels ou tertiaires du secteur marchand, aux déplacements des particuliers pour leurs achats et livraisons à domicile ainsi que les flux annexes (transports de déchets, chantiers...).

Située au carrefour des enjeux du développement urbain, de la dynamique économique et de la qualité de la vie, la logistique urbaine est une activité indispensable au bon fonctionnement des villes et à leur approvisionnement. Les marchandises sont transportées parce qu'elles sont échangées, et le transport n'en est que le vecteur. La vitalité économique d'un territoire entraîne de facto des besoins logistiques qui ne peuvent être éludés. Il s'agit d'une fonction support de l'activité économique qui doit néanmoins se soucier de l'acceptabilité des activités fonctionnelles dans la ville.

C'est à la fois pour mieux prendre en compte les enjeux de la logistique urbaine, mais aussi pour anticiper les mutations en cours et leurs conséquences, que Bordeaux Métropole se dote d'une nouvelle feuille de route. Il s'agit d'une déclinaison opérationnelle des orientations du schéma des mobilités et du schéma de développement économique. Ce travail intègre les objectifs de la feuille de route sur l'économie sociale et solidaire.

La feuille de route logistique permet :

- d'afficher les objectifs et priorités de Bordeaux Métropole sur la thématique, et de préciser ses attentes vis-à-vis du monde économique,
- de définir un plan d'actions opérationnel « réaliste » sur le court terme (c'est-à-dire en adéquation avec les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre),
- de relancer la dynamique partenariale d'échanges réguliers entre la sphère publique et la sphère privée.

Notons que la construction de cette feuille de route fait l'objet d'une contribution financière du programme nationale InTerLUD, qui vise à accompagner les collectivités dans l'élaboration de chartes locales et plans d'actions.

Chaque jour, près de 94 000 livraisons et enlèvements de marchandises ont lieu sur le territoire de Bordeaux Métropole.

- Près de 70 000 de ces opérations relèvent d'échanges entre établissements économiques
 - o 53% pour le compte d'autrui : par des transporteurs professionnels
 - o 32% par l'expéditeur en compte propre (fournisseurs, producteurs)
 - o 15% par le destinataire en compte propre (commerçant, artisans)
- Près de 24 000 de ces opérations relèvent d'échanges entre les activités et les particuliers dans le cadre d'achats à distance, tel le e-commerce hors achat physique (une tendance en très forte hausse depuis 10 ans, en particulier depuis la crise sanitaire).

Agir sur la distribution urbaine des marchandises suppose d'appréhender l'hétérogénéité des acteurs, de leurs besoins et de leurs contraintes. La complexité de cette activité et des enjeux qu'elle pose à la ville dépasse la question sectorielle des transports. Ceci rend l'action publique complexe dans son exercice, car elle doit pouvoir tenir compte des disparités du secteur à la recherche d'un équilibre fragile entre contraintes nécessaires et ville efficiente. Il n'y a ainsi pas « une » logistique, mais « des » logistiques qui recouvrent des réalités larges et complexes : l'approvisionnement des commerces, de la pharmacie à la supérette en passant par le restaurateur, la livraison à domicile, la collecte des déchets, le transport de fonds, les courses des particuliers, le courrier, les flux des chantiers du bâtiment et des travaux publics : chaque type de flux répond à des logiques particulières qui méritent des solutions adaptées.

De ces éléments découle également la capacité d'action de la Métropole sur cette thématique.

La Métropole et les communes disposent de nombreux leviers distincts et non dédiés à la logistique, sur l'urbanisme, la gestion de la voirie, la réglementation de circulation et de stationnement, le développement économique. Toutefois, les collectivités ne sont pas organisatrices de services de transport de marchandises. Le rôle de la Métropole peut se résumer aux fonctions suivantes :

- Observer, étudier, sensibiliser

Il s'agit de comprendre le fonctionnement du système. En cela, Bordeaux Métropole s'érige en pionner à travers sa participation dès 1994, puis en 2013, à un programme de recherche national qui a abouti, quelques années plus tard, à un outil de simulation informatique quantifiant, qualifiant, spatialisant et temporalisant la logistique urbaine sur les territoires (modèle FRETURB).

- Prescrire, orienter

Bordeaux Métropole a un rôle de régulateur et de planificateur. A travers les pouvoirs de police des Maires, régissant la circulation, le stationnement et les livraisons sur son territoire, mais aussi ses compétences en matière d'urbanisme, de mobilité et de développement économique, la collectivité dispose de moyens qui permettent d'encadrer, dans une certaine mesure, la logistique urbaine.

- Expérimenter, soutenir

Bordeaux Métropole doit également être un facilitateur. L'institution peut soutenir des initiatives privées locales dans la mesure où ces dernières œuvrent dans l'intérêt commun. C'est dans cette optique que Bordeaux Métropole, en partenariat avec la CCI de Bordeaux, a constitué en 2014 un groupe local d'échange sur la logistique urbaine, véritable trait d'union entre sphère publique et sphère privée.

Ainsi, Bordeaux Métropole n'est pas une agglomération novice sur la logistique. Certaines réalisations sont même des modèles d'initiative dont plusieurs agglomérations se sont inspirées (sur les livraisons de nuit, ou sur l'espace logistique mis en place dans le cadre des travaux de la Ligne D du tramway). Un certain nombre de démarches sont engagées depuis plusieurs mois qu'il convient de valoriser (voir frise au début du document annexé). Mais, il convient de structurer encore l'action.

Les attentes du monde économique

Les attentes des acteurs économiques exprimées lors des différents échanges organisés dans le cadre de l'élaboration de cette feuille de route se traduisent par :

- Un besoin de mieux intégrer leurs pratiques dans les diagnostics par la mise à disposition de données récentes ;
- La nécessité d'une instance de concertation qui réunisse l'ensemble des acteurs impliqués ;
- Une compréhension et une visibilité sur les actions de Bordeaux Métropole.

Attentes des transporteurs et des grossistes : Les transporteurs et grossistes font état d'une disponibilité insuffisante des aires de livraison (soit pas assez nombreuses, soit occupées par des véhicules ventouses). Ils militent pour un nombre d'aires de livraison plus important et pour un contrôle plus efficace. La réglementation figure également parmi leurs attentes. Cette dernière doit être simple pour être efficace et doit tenir compte, dans la mesure du possible, des contraintes commerciales qui sont imposées (horaires de livraison) et des matériels utilisés (l'interdiction des gros gabarits entraînerait une multiplication des petits véhicules).

Des réflexions entre transporteurs/grossistes et commerçants/restaurateurs doivent être menées pour réfléchir aux capacités de stockages et influencer sur la fréquence de livraisons ou les pratiques d'approvisionnement.

Attentes des professionnels du BTP : Les professionnels du BTP mettent l'accent sur la question du stationnement et de sa réservation. Les artisans doivent pouvoir se stationner à proximité des chantiers et doivent pouvoir faire face à des aléas et des modifications de dernières minutes (liées aux intempéries par exemple). La question des déchets est également importante. Ces acteurs font état

d'un manque de déchetteries (notamment pour les petits chantiers) les obligeant à parcourir de longues distances pour se débarrasser de leurs déchets. Dans le même ordre d'idées, ils témoignent d'un éloignement des centrales à béton et d'une disparition des sites embranchés fer et/ou fleuve, ce qui ne favorise pas le report modal et la massification des flux.

Attentes des commerçants et des producteurs : Les commerçants mettent l'accent sur la problématique du partage de l'espace et relatent une complexité des livraisons l'après-midi. Les producteurs, quant à eux, cherchent à mutualiser leurs flux car les aspects transport/logistique sont très chronophages. Ils sont également à la recherche de points de retrait à Bordeaux.

Attentes des acteurs de la cyclo-logistique : Les cyclo-logisticiens alertent sur le besoin d'espaces logistiques urbains leur permettant d'opérer des tournées de livraison voire de proposer des services de stocks déportés. Il leur semble important de prévoir des espaces dédiés à leur stationnement en ville (à l'instar des aires de livraison) afin d'éviter de possibles conflits d'usage avec les piétons). Ils souhaitent que les marchés publics n'allotissent plus les fournitures et leur transport afin de pouvoir candidater. Enfin, ils militent pour plus d'expérimentations et d'évaluations objectives, afin de bénéficier de retours d'expériences.

Les actions retenues pour la feuille de route logistique urbaine

Dans le cadre des travaux de la feuille de route, une cinquantaine d'actions a été identifiée. Parmi elles, 20 ont été retenues à l'issue d'un pré-arbitrage en comité de pilotage puis, au Bureau de Bordeaux Métropole. Ces actions, présentées dans le document joint à la délibération, tiennent compte des attentes exprimées par les acteurs rencontrés tout au long de la démarche par la Métropole et ses partenaires.

Elles sont regroupées autour des 4 axes suivants :

- Intégrer les flux logistiques dans la ville
- Limiter l'impact environnemental de la logistique
- Accueillir les activités logistiques sur le territoire
- Définir une gouvernance et des espaces d'échanges

La feuille de route logistique urbaine annexée rappelle par une frise chronologique les actions déjà entreprises depuis 1994, présente le plan d'action de la métropole les budgets afférents et détaille sous forme de fiches, l'ensemble des actions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

VU la délibération n°2016-7 du 22 janvier 2016 sur la stratégie métropolitaine des mobilités,

VU la délibération n° 2021-430 du 23 septembre 2021 relative à la stratégie des mobilités,

VU la délibération n°2021-603 du 25 novembre 2021 relative au schéma de développement économique métropolitain,

VU la délibération n°2022-411 du 7 juillet 2022 relative au plan d'action Economie Sociale et Solidaire,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de notre établissement de répondre aux besoins du territoire sur les enjeux de transport de marchandises, de logistique urbaine, d'approvisionnement des établissements économiques et des ménages de la métropole et d'en organiser l'activité, la fonctionnalité et les implantations sur le territoire,

DECIDE

Article 1 : d'adopter la nouvelle feuille de route logistique Bordeaux Métropole

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Conseiller délégué,

Monsieur Nordine GUENDEZ

FEUILLE DE ROUTE
LOGITIQUE URBAINE
DE BORDEAUX METROPOLE

MAI 2023



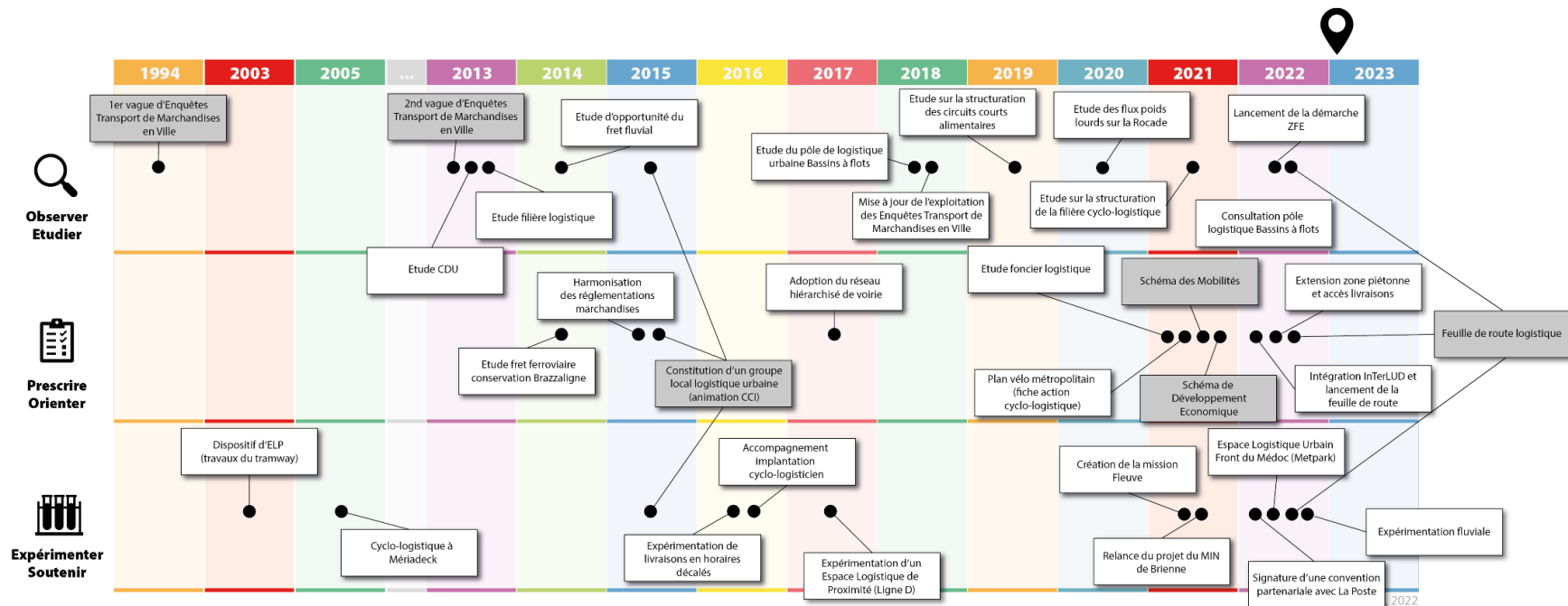
Préambule

La présente feuille de route détaille les axes de la stratégie, le plan d'action et les fiches actions de Bordeaux Métropole sur la thématique de la logistique urbaine. Elle est indissociable de la délibération du conseil de Bordeaux Métropole du 26 mai 2023 qui précise le contexte, les enjeux et le rôle de la métropole pour ce domaine clé du fonctionnement de la cité. La délibération rappelle également les attentes du monde économique et précise la méthode d'élaboration du présent document. Dans le cadre des travaux ont été retenues 20 actions. Elles sont présentées ci-après et tiennent compte des attentes exprimées par les acteurs rencontrés tout au long de la démarche par la Métropole et ses partenaires.

Elles sont regroupées selon les 4 axes stratégiques suivants :

1. **Intégrer les flux logistiques dans la ville** pages 2 à 9
2. **Limiter l'impact environnemental de la logistique** pages 10 à 19
3. **Accueillir les activités logistiques sur le territoire** pages 20 à 26
4. **Définir une gouvernance et des espaces d'échanges** pages 27 à 29

Frise chronologique des actions de Bordeaux Métropole en lien avec la logistique urbaine



AXE 1

***Intégrer les flux logistiques
dans la ville***

Mieux intégrer les livraisons et la circulation des marchandises au tissu urbain existant est une priorité à court terme de cette feuille de route logistique. Certaines actions ont l'intérêt d'être transposables dans les cœurs de villes périphériques et centralités secondaires. Les actions présentées dans cet axe visent à :

1. Rationaliser les circulations

a. Secteurs de périphérie, analyse de flux et itinéraires poids-lourds :

Discontinuité d'itinéraires autorisés aux poids-lourds, jalonnement, seuils communs, conformité au Réseau Hiérarchisé de Voirie, dysfonctionnements locaux ou encore protection des bourgs... la circulation des poids-lourds, en transit ou en échange pose de nombreuses interrogations dans les communes. Une démarche test est initiée sur 3 communes de l'Ouest de la Métropole afin d'objectiver les flux de poids-lourds et rechercher des pistes d'optimisation (conformité Réseau Hiérarchisé de Voirie, itinéraires poids-lourds, jalonnement) avec une méthodologie de travail qui vise la transposition à d'autres territoires.

➤ **Action 1.1 : « Dupliquer la démarche de schéma d'itinéraires PL »**

b. Contrôle d'accès à l'hypercentre amélioré :

En lien avec l'évolution du secteur borné et les objectifs de ville apaisée, les horaires de livraison ont déjà été étendus (passage de 7h à 11h à 6h à 11h) et une remise à plat des ayants droits (hors plages autorisées) est en cours, afin de réduire les flux de véhicules en dehors de ces plages horaires. Bordeaux Métropole accompagne la Ville de Bordeaux dans cette démarche avec une première analyse et une objectivation des flux concernés, pour permettre d'ajuster le fonctionnement actuel.

➤ **Action 1.2 : « Accompagner l'extension et l'évolution des règles d'accès pour livraison à la zone piétonne »**

c. Micro-hubs logistiques sur l'espace public / point d'accueil des marchandises :

Afin d'assurer la massification et l'éclatement de la marchandise à vélo-cargo sans nécessiter de locaux, la Métropole et la Ville de Bordeaux vont expérimenter sur les allées de Bristol un dispositif de micro-hub sur de l'espace public. Il s'agira, dans un premier temps, de massifier sur un point de collecte, puis, dans un second temps, d'éclater depuis ce hub les marchandises à destination de la zone piétonne. S'il est concluant, ce dispositif pourra être reconduit et reproduit sur d'autres emplacements si d'autres opérateurs sont intéressés.

➤ **Action 1.3 : « Pérenniser et reproduire des « micro-hubs » sur l'espace public »**

2. Limiter les nuisances générées par le stationnement et les livraisons

a. Stationnement des poids lourds en périphérie :

Les équipes des pôles territoriaux et des opérations d'intérêt métropolitains ont ces dernières années traité bon nombre de voiries en intégrant cette problématique. Néanmoins, des progrès restent à faire : un recensement des besoins et un recueil des bonnes pratiques devra être lancé pour améliorer la situation.

➤ **Action 1.4 : « Analyser le stationnement des poids-lourds en périphérie »**

b. Réflexions autour du devenir des aires de livraisons.

La question du statut, du fonctionnement et de l'usage des aires des livraisons est un sujet récurrent dans les demandes des professionnels et des riverains. Cette action vise ainsi à :

- Quantifier et localiser le besoin / surplus
- Assurer de bons aménagements des places
- Assurer une meilleure sécurité des usagers de l'espace public lors des livraisons (incluant le livreur et sa marchandise)
- Accompagner les démarches nationales initiées sur l'évolution règlementaire potentielle du statut des aires de livraison.

Des expérimentations vont être lancées en 2023 pour augmenter la sécurité des opérations de livraison sur la métropole de Bordeaux. Cela sera fait en partenariat avec le Club DEMETER (club regroupant des acteurs majeurs du transport de marchandises, de la grande distribution et de la logistique). Plusieurs sociétés sont intéressées pour remonter leurs difficultés et identifier des cas d'usages qui permettront de proposer des évolutions (aménagement voirie, travail sur la visibilité, évolution technologique des véhicules, formation etc.)

➤ Action 1.5 : « Améliorer les aires de livraison »

Tableau récapitulatif axe 1 – Intégrer les flux logistiques en ville :

Nom de l'action	Pilote BM	Echéance de démarrage	Enjeux financiers annuels (hors ETP)
Action 1.1 : « Dupliquer la démarche de schéma d'itinéraires PL »	Direction circulation et stationnement	Engagée	Fonctionnement : 30k€/an Investissement : 25k€/an
Action 1.2 : « Accompagner l'extension et l'évolution des règles d'accès pour livraison à la zone piétonne »	Direction circulation et stationnement	S1 2023	20k€ en 2023 Fonctionnement : 15k€/an de suivi Investissement : Selon besoin identifié
Action 1.3 : « Pérenniser et reproduire des « micro-hubs » sur l'espace public »	Direction circulation et stationnement	S1 2023	Investissement : 10k€ en 2023 A partir de 2024 : selon besoins identifiés
Action 1.4 : « Analyser le stationnement des poids-lourds en périphérie »	Direction circulation et stationnement	2024-2025	Mutualisé avec action 1.1 « schéma itinéraires PL »
Action 1.5 : « Améliorer les aires de livraison »	Direction circulation et stationnement	S2 2023	30k€ en 2023 A partir de 2024 : selon besoins identifiés

Action 1.1 - Dupliquer la démarche de schéma d'itinéraires PL sur d'autres secteurs

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bordeaux Métropole (Direction circulation et du stationnement) ▪ Communes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Union TLF, SNBFE Nouvelle Aquitaine, UNICEM, TerreAzur

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Définir et jalonner des itinéraires propices à la circulation des poids lourds et proposer aux communes les adaptations règlementaires adaptées.

OBJECTIFS	ECHELLE SPATIALE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter la congestion induite par le trafic poids lourd ▪ Limiter les dégradations de chaussées induites par le trafic poids lourd ▪ Proposer des itinéraires lisibles et cohérents à la circulation PL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Métropolitaine

CALENDRIER

ETAPES	ECHEANCE DE DEMARRAGE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualifier les flux et les problématiques rencontrées sur les communes ▪ Exploiter le réseau hiérarchisé de voiries pour identifier les axes propices aux circulations lourdes ▪ Définir des itinéraires poids lourds en confrontant les flux et le réseau hiérarchisé de voirie ▪ Adapter la réglementation et le jalonnement des itinéraires identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action engagée sur 3 communes de l'Ouest de la Métropole ▪ A déployer sur d'autres secteurs ou de façon généralisée sur les prochaines années

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION	PREALABLES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps homme : modéré ▪ Budget de fonctionnement : faible ▪ Budget d'investissement : modéré 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître le trafic poids lourd en termes d'origine/destination sur le réseau viaire ▪ Identifier les axes viaires propices au trafic poids-lourd via le réseau hiérarchisé de voiries

Action 1.2 - Accompagner l'extension et l'évolution des règles d'accès pour livraisons dans la zone piétonne de Bordeaux

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bordeaux Métropole (Direction circulation et stationnement) ▪ Ville de Bordeaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Union TLF, Benito SAS, FEDALIS, La Poste, TerreAzur, Episaveurs, Groupe Lodi, CMA Gironde, CPME Gironde, Bordeaux Mon Commerce

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Apaiser la circulation des flux logistiques dans la zone piétonne de Bordeaux tout en assurant son dynamisme économique.
- Comprendre le fonctionnement « logistique » de la zone piétonne de Bordeaux afin de mieux en contrôler les accès des ayants droit

OBJECTIFS	ECHELLE SPATIALE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter la circulation dans la zone piétonne pour y améliorer la sécurité et la tranquillité publique ▪ Assurer l'approvisionnement des établissements et des ménages qui y sont implantés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hyper centrale (zone piétonne de Bordeaux)

CALENDRIER

ETAPES	ECHÉANCE DE DEMARRAGE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire quantitativement et qualitativement les flux traversant la zone piétonne de Bordeaux et ses nouvelles extensions ▪ Analyser les organisations logistiques mises en œuvre sur cet espace, les contraintes et besoins spécifiques et les solutions alternatives ▪ Adapter les contraintes réglementaires ▪ Contrôler les accès à la zone piétonne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action lancée au cours du 1^{er} semestre 2023

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION	PREALABLES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps homme : important ▪ Budget de fonctionnement : faible ▪ Budget d'investissement : faible 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantifier et qualifier les flux traversant le périmètre de la zone piétonne ▪ Connaître les pratiques logistiques des activités implantées dans ce périmètres

Action 1.3 - Pérenniser et reproduire des « micro-hubs » sur l'espace public (points d'accueil des marchandises, voirie multi-usages, consignes, ...)

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux Métropole (Direction circulation et stationnement) 	<ul style="list-style-type: none"> Union TLF, CPME Gironde, Bordeaux Mon Commerce

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Développer sur des emprises publiques des lieux alternatifs aux aires de livraison permettant l'accueil des véhicules et des livraisons. Il peut s'agir de points d'accueil marchandises, de bandes logistiques, de consignes automatiques, etc.

OBJECTIFS	ECHELLE SPATIALE
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les arrêts en double-file en proposant des alternatives aux aires de livraison (lorsqu'il n'est pas possible d'en aménager) Désynchroniser la livraison et la réception des marchandises Massifier l'approche d'une centralité et permettre la collecte ou la distribution en modes doux 	<ul style="list-style-type: none"> Intra-rocade

CALENDRIER

ETAPES	ECHÉANCE DE DEMARRAGE
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les zones et emprises sur lesquelles un « micro-hub » est pertinent (forte demande, absence d'aire de livraison, propositions d'opérateurs, etc.) Mettre à disposition ces espaces à des acteurs économiques et suivre leur exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement opérationnel d'une expérimentation de micro hub : 1^{er} semestre 2023 Retour d'expérience et élargissement à d'autres outils : 2nd semestre 2023

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION	PREALABLES
<ul style="list-style-type: none"> Temps homme : modéré Budget de fonctionnement : faible Budget d'investissement : faible 	<ul style="list-style-type: none"> Intéresser les acteurs économiques à ce schéma de fonctionnement pour la massification ou l'éclatement de leurs flux Cadrage des conditions d'autorisation d'occupation du domaine public

Action 1.4 - Analyser le stationnement des poids-lourds en périphérie

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bordeaux Métropole (Direction circulation et stationnement) ▪ Communes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Union TLF

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Limiter les nuisances générées par le stationnement illicite de poids-lourds.
- Proposer aux chauffeurs des lieux de repos attractifs et sécurisés.

OBJECTIFS

- Limiter les nuisances liées au stationnement illicite de certains poids-lourds

ECHELLE SPATIALE

- Extra-rocade

CALENDRIER

ETAPES

- Recenser l'offre de stationnement licite existante
- Identifier les lieux et les raisons de stationnement illicite des poids-lourds
- Identifier de nouveaux lieux pouvant recevoir des poids-lourds licitement

ECHÉANCE DE DEMARRAGE

- Action lancée au cours de l'année 2024

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION

- Temps homme : modéré
- Budget de fonctionnement : modéré
- Budget d'investissement : modéré

PREALABLES

- Connaître les lieux sur lesquels peuvent/pourraient stationner les poids-lourds
- Connaître les lieux où stationnent illicitement certains poids-lourds
- Comprendre pourquoi les poids-lourds stationnent sur ces lieux

Action 1.5 - Améliorer les aires de livraison

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux Métropole (Direction circulation et stationnement) 	<ul style="list-style-type: none"> Union TLF, Benito SAS, FEDALIS, La Poste, TerreAzur, Episaveurs, Groupe Lodi, CMA Gironde

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Proposer aux opérateurs un réseau d'aires de livraison adapté à leurs besoins (bien positionné, bien aménagé et disponible).
- Améliorer la disponibilité des aires de livraison en déployant des outils de contrôle et/ou de gestion de ces espaces.

OBJECTIFS	ECHELLE SPATIALE
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les arrêts pour livraison/enlèvement de marchandises en double-file Sécuriser les opérations de chargement/déchargement des véhicules Améliorer la disponibilité des aires de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> Intra-rocade

CALENDRIER

ETAPES	ECHEANCE DE DEMARRAGE
<ul style="list-style-type: none"> Qualifier la localisation de l'offre et du besoin en aires de livraison Créer un référentiel interne sur le bon aménagement des AL et aménager des aires « pilotes » Contrôler régulièrement les aires de livraison au moyen d'outils adaptés Suivre les évolutions en cours au niveau national sur le statut des AL 	<ul style="list-style-type: none"> Action lancée au cours du 2nd semestre 2023

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION	PREALABLES
<ul style="list-style-type: none"> Temps homme : important Budget de fonctionnement : faible Budget d'investissement : modéré à important (selon plan de déploiement) 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître le réseau actuel d'aires de livraison (localisation, nombre, caractéristiques) Connaître la demande d'aires de livraison et l'usage qui en est fait Adopter un référentiel quant à l'aménagement des aires de livraison Disposer d'outils facilitant le contrôle des aires de livraison (disque par exemple)

AXE 2

***Limiter les émissions
générées par la logistique***

Cet axe opérationnel vise à poursuivre la transition environnementale de la logistique par de l'accompagnement, de l'expérimentation et de la promotion. Il regroupe tous les enjeux de report modal (cyclo logistique, fleuve, et ferroviaire). Les objectifs recherchés par les actions sont :

1- Relancer une activité de fret fluvial régulière

Le fret fluvial est un mode d'acheminement historique des marchandises qui retrouve aujourd'hui un intérêt pour des collectivités en quête de solutions alternatives au tout routier. L'objectif est de diminuer la congestion, la pollution de l'air et l'empreinte carbone. Il concerne d'une part le fret industriel entre les territoires amont et aval, et d'autre part la logistique urbaine spécifique à l'hyper-centre-ville.

La Mission Fleuve s'est emparée du sujet, appuyée par la Direction du Développement Economique et la Direction Circulation et Stationnement afin de mener une expérimentation (octobre 2022) destinée à vérifier la faisabilité technique du chargement et déchargement de marchandises le long des quais. L'étape suivante vise la relance d'un service de livraison fluvial régulier. Cela implique une réorganisation technique, administrative et financière de l'ensemble de la chaîne logistique fluviale (des gestionnaires d'infrastructures aux transporteurs) et une forte sensibilisation des acteurs économiques susceptible de reporter une partie de leurs marchandises sur la voie d'eau.

A Bordeaux ce travail s'articule autour de trois orientations :

- Positionner en bord à voie d'eau des équipements de manutention compatibles avec les pratiques de mobilité douce et de loisir sur les quais, et avec le cadre réglementaire lié au classement UNESCO,
- Mobiliser les professionnels de la logistique fluviale (y compris ceux du Nord et de l'Est de la France), afin qu'ils apportent leur expertise et leurs moyens techniques sur le bassin de la Garonne et du Canal Latéral,
- Sensibiliser l'ensemble des filières économiques aux gains environnementaux que génère le report de leur logistique sur la voie d'eau.

Chacun de ces enjeux donne lieu à des actions concrètes sous pilotage métropolitain, en coopération avec des acteurs fortement mobilisés sur ce thème : Préfecture, Région, Grand Port Maritime, VNF, collectivités partenaires, acteurs de la cyclo-logistique.

➤ Action 2.1 : « Pérenniser un service de fret fluvial régulier de distribution ou de collecte de marchandises »

2- Faire de Bordeaux Métropole une référence en termes de cyclo logistique

Cet objectif est indissociable des actions dédiées au développement de l'économie sociale et solidaire. Dans cette optique, il est proposé un bloc actions en faveur d'une synergie favorable au développement des initiatives de cyclo-logistique. Ces actions visent à accompagner, d'une part, l'installation des activités sur le territoire, avec comme préalable de pouvoir s'appuyer sur des espaces logistiques urbains / de proximité (ELU/ELP), et, d'autre part, à accompagner leur développement et exploitation par la mise à disposition d'outils adaptés.

Pour cela, la Métropole accompagne le programme ColisActiv' (retenu par le Ministère de la Transition Energétique dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie) afin de soutenir les modes actifs (vélo, marche). Ce programme subventionne les livraisons de colis à vélo sur les derniers kilomètres pour absorber les surcoûts engendrés par l'usage de ce mode de livraison au lancement de ces services (accompagnement de la montée en charge). Il sera également recherché l'aide financière à l'acquisition ou la location de matériel (sous réserve de faisabilité, de compétence et d'entente locale). La promotion des activités existantes et de leur pertinence auprès des commerçants, artisans, restaurateurs sera également renforcée.

Les démarches d'aide aux entreprises sont conditionnées à l'accord de la Région (compétente sur l'aide économique aux entreprises) et à la faisabilité au regard du cadre législatif et réglementaire sur les aides aux entreprises.

- **Action 2.2 : « Accompagner le dispositif ColisActiv' sur Bordeaux Métropole »**
- **Action 2.3 : « Recherche pro-active de locaux/délaissés et mise à disposition aux acteurs de la cyclo-logistique »**
- **Action 2.4 : « Promouvoir la cyclo-logistique auprès des utilisateurs potentiels (artisans, commerçants) »**
- **Action 2.5 : « Etudier la faisabilité d'une aide financière à l'acquisition/location de matériel cyclo-logistique pour les professionnels »**

3- Accompagner les initiatives issues de l'Economie Sociale et Solidaire

De nouveaux modèles d'organisation, basés sur la coopération, la mutualisation et la solidarité, se mettent en place et tentent de résoudre une équation complexe : « faire autant avec moins » et, dans le cas de figure de la feuille de route logistique, « livrer autant en consommant moins de ressources », notamment fossiles. C'est dans ce contexte que Bordeaux Métropole accompagne les initiatives issues de l'Economie Sociale et Solidaire, et dans la promotion des circuits courts de proximité. Une attention particulière est portée au soutien des initiatives et au développement des entreprises du territoire sur la logistique zéro carbone.

- **Action 2.6 : « Accompagner les initiatives et le développement des acteurs apporteurs de solutions issus de l'ESS »**

4- Proposer un conseil en mobilité à destination des professionnels sur le changement de pratiques logistiques

Deux des actions prévoient un accompagnement financier et un conseil aux entreprises pour changer de pratiques. Les objectifs de ce conseil seront, d'une part, d'étudier les solutions envisageables pour rationaliser les flux (ex : passage en compte d'autrui pour le petit commerce et les PME), et, d'autre part, de promouvoir le report modal (cyclo-logistique / fluvial). Un tel dispositif viendrait compléter les mesures spécifiques pour les entreprises dans le cadre de la zone à faibles émissions (ZFE), y compris avec les territoires voisins. Sont déjà à l'étude, des aides financières pour le renouvellement des véhicules utilitaires et poids-lourds.

Pour réaliser cet accompagnement, deux modalités peuvent être envisagées qui seront déterminées dans le cadre des groupes de travail dédiés sur la logistique urbaine (voir axe 4) :

- Portage avec les chambres consulaires avec le soutien financier de la Métropole.
- Portage par Bordeaux Métropole via une externalisation.

La temporalité de mise en place de ce conseil dépendra de l'articulation avec la ZFE.

- **Action 2.7 : « Proposer un conseil en mobilité à destination des professionnels donneurs d'ordre sur le changement de leurs pratiques logistiques »**
- **Action 2.8 : « Accompagner financièrement les entreprises dans l'étude et l'expérimentation de nouvelles pratiques logistiques »**

5- Etudier et rechercher des opportunités de services de fret ferroviaire

Régulièrement interrogées, les opportunités d'utilisation des infrastructures ferroviaires, et plus largement de la mixité d'utilisation des infrastructures de transport de voyageurs (réseau tram/bus), ne sont pas exclues des réflexions à venir. Malgré la complexité évidente de ces enjeux, qui dépassent souvent le cadre de la capacité d'intervention de la Métropole, des réflexions seront menées, à titre exploratoire.

Cet axe comprend des projets spécifiques, comme la relance de la plateforme multimodale d'Hourcade adossée à une activité de fret ferroviaire.

- **Action 2.9 : « Etudier et rechercher des opportunités de services de fret ferroviaire, notamment à Hourcade »**

Tableau récapitulatif axe 2 – Limiter les émissions générées par la logistique :

Nom de l'action	Pilote BM	Echéance de démarrage	Enjeux financiers annuels (hors ETP)
Action 2.1 : « Pérenniser un service de fret fluvial régulier de distribution ou de collecte de marchandises »	Mission Fleuve	Engagée	Programme ne nécessitant pas de financement à ce jour
Action 2.2 : « Accompagner le dispositif ColisActiv' sur Bordeaux Métropole »	Direction circulation et stationnement	S1 2023	Programme ne nécessitant pas de financement à ce jour
Action 2.3 : « Recherche proactive de locaux/délaissés et mise à disposition aux acteurs de la cyclo-logistique »	Direction du Développement Economique & Direction Circulation et Stationnement	2023	Mutualisé avec action 3.1
Action 2.4 : « Promouvoir la cyclo-logistique auprès des utilisateurs potentiels (artisans, commerçants) »	Direction du Développement Economique & Direction Circulation et Stationnement	2024	A déterminer par une étude interne (montant + calendrier)
Action 2.5 : « Etudier la faisabilité d'une aide financière à l'acquisition/location de matériel cyclo-logistique pour les professionnels »	Direction Circulation et Stationnement & Direction du Développement Economique	S2 2023	A déterminer par une étude interne (montant + calendrier)
Action 2.6 : « Accompagner les initiatives et le développement	Direction du Développement Economique	Engagée	Budgets spécifiques à définir

des acteurs apporteurs de solutions issus de l'ESS »			
Action 2.7 : « Proposer un conseil en mobilité à destination des professionnels donneurs d'ordre sur le changement de leurs pratiques logistiques »	Direction Circulation et Stationnement & Direction du Développement Economique	2024-2025	Budgets spécifiques à définir en lien avec action 4
Action 2.8 : « Accompagner financièrement les entreprises dans l'étude et l'expérimentation de nouvelles pratiques logistiques »	Direction circulation et stationnement & Direction du Développement Economique	2024-2025	Budgets spécifiques à définir en lien avec relance groupe de travail avec partenaires
Action 2.9 : « Etudier et rechercher des opportunités de services de fret ferroviaire, notamment à Hourcade »	Direction Circulation et Stationnement & Direction du Développement Economique	2023-2026	Modalités d'études à définir

Action 2.1 - Pérenniser un service de fret fluvial régulier de distribution ou de collecte de marchandises

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux Métropole (Mission fleuve) 	

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Permettre le déploiement pérenne d'un service de transport fluvial de marchandises (de distribution et/ou de collecte).

OBJECTIFS

- Réduire les kilomètres parcourus par le mode routier et donc la congestion
- Réduire les émissions atmosphériques du transport de marchandises
- Participer à la Zéro Artificialisation Nette en exploitant le potentiel fluvial

ECHELLE SPATIALE

- Métropolitaine

CALENDRIER

ETAPES

- Définir les verrous liés à la logistique fluviale
- Identifier des sites propices au déploiement de services logistiques fluviaux et les marchés qu'ils permettent de toucher
- Mobiliser des opérateurs susceptibles d'opérer/de proposer des services logistiques à travers un appel à projets ou à manifestations d'intérêt
- Aménager les sites fluviaux en fonction des besoins et des retours d'expérience

ECHEANCE DE DEMARRAGE

- Action engagée
- Lancement d'un appel à projet à horizon 2025-

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION

- Temps homme : important
- Budget de fonctionnement : modéré
- Budget d'investissement : important

PREALABLES

- Lever les verrous techniques et juridiques propre à la logistique fluviale
- Connaître les sites fluviaux à potentiel logistique
- Aménager les équipements logistiques en bord à voie d'eau permettant la manutention des marchandises

Action 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 - Accompagner et promouvoir la cyclologistique

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux Métropole (Direction circulation et stationnement et Direction du Développement Economique) 	<ul style="list-style-type: none"> La Poste, CMA Gironde, CPME Gironde

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Favoriser le report modal du transport de marchandises et de certaines activités artisanales vers des solutions utilisant le vélo.

OBJECTIFS	ECHELLE SPATIALE
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les émissions atmosphériques générées par le transport routier Limiter la congestion induite par le transport routier Rendre moins dépendantes des énergies fossiles les activités 	<ul style="list-style-type: none"> Intra-rocade

CALENDRIER

ETAPES	ECHEANCE DE DEMARRAGE
<ul style="list-style-type: none"> Accompagner le dispositif ColisActiv' Rechercher des espaces propices au déploiement de ces véhicules (espaces de remisage, de rechargement, de réparation ou encore d'espaces de traitement des flux, ..) Organiser la promotion de la cyclologistique auprès des artisans, des commerçants, etc.) Etudier la faisabilité d'une aide financière à l'acquisition et la location de matériel de cyclologistique pour les professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Action à lancer au cours de l'année 2023

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION	PREALABLES
<ul style="list-style-type: none"> Temps homme : important Budget de fonctionnement : important Budget d'investissement : modéré 	<ul style="list-style-type: none"> Rejoindre le programme ColisActiv' Connaître les surfaces foncières et immobilières adaptées à la cyclologistique Identifier l'éco-système cyclologistique métropolitain

Action 2.6 - Accompagner les initiatives issues de l'Economie Sociale et Solidaire sur la logistique zéro carbone, l'économie circulaire et de proximité

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux Métropole (Direction du développement économique) 	<ul style="list-style-type: none"> CPME Gironde, SNBPE Aquitaine, UNICEM, Bordeaux Mon Commerce

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Favoriser l'essor d'une logistique décarbonée, de proximité et mettant en avant des actions relevant de l'économie sociale et solidaire mais aussi de l'économie circulaire.

OBJECTIFS

- Limitier les émissions atmosphériques générées par le transport routier
- Favoriser l'économie endogène

ECHELLE SPATIALE

- Métropolitaine

CALENDRIER

ETAPES

- Identifier les initiatives des acteurs de l'ESS et/ou de l'économie circulaire
- Mettre en œuvre les leviers identifiés sur la structuration de la filière cyclo logistique auprès des acteurs de l'ESS
- Organiser la promotion de l'ESS et de l'économie circulaire

ECHEANCE DE DEMARRAGE

- Action engagée

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION

- Temps homme : modéré
- Budget de fonctionnement : modéré
- Budget d'investissement : faible

PREALABLES

- Identifier l'éco-système de l'économie sociale et solidaire métropolitain

Action 2.7 et 2.8 - Proposer un conseil en mobilité à destination des professionnels sur le changement de leurs pratiques logistiques

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux Métropole (Direction circulation et stationnement) 	<ul style="list-style-type: none"> La Poste, CPME Gironde, CMA Gironde, Bordeaux Mon Commerce

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Faciliter le changement de pratiques logistiques et notamment le report modal vers de la cyclologistique ou la délégation du transport des marchandises.

OBJECTIFS	ECHELLE SPATIALE
<ul style="list-style-type: none"> Limiter la congestion induite par le transport routier Limiter les émissions atmosphériques générées par le transport routier Favoriser le report modal et la transition énergétique des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Métropolitaine

CALENDRIER

ETAPES	ECHEANCE DE DEMARRAGE
<ul style="list-style-type: none"> Recenser des exemples de nouvelles pratiques Etudier les impacts environnementaux et socio-économiques de ces nouvelles pratiques Organiser des évènements et communications ciblées nouvelles pratiques Proposer un outil de simulation des coûts (environnementaux et économiques) des nouvelles pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Action à lancer entre 2024 et 2025

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION	PREALABLES
<ul style="list-style-type: none"> Temps homme : modéré Budget de fonctionnement : modéré Budget d'investissement : faible 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des opérateurs ayant modifier leurs pratiques logistiques Connaître les impacts de ces nouvelles pratiques

Action 2.9 - Etudier et rechercher des opportunités de services de fret ferroviaire, notamment à Hourcade (travail exploratoire)

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux Métropole (Direction circulation et stationnement) 	

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Explorer la faisabilité et l'opportunité à développer un service ferroviaire de transport de marchandises de proximité.

OBJECTIFS

- Limiter la congestion induite par le transport routier
- Limiter les émissions atmosphériques générées par le transport routier

ECHELLE SPATIALE

- Métropolitaine

CALENDRIER

ETAPES

- Identifier le marché potentiellement adressable à ce service ferroviaire
- Identifier les infrastructures exploitables pour ce service (ou nécessitant une remise en état)
- Identifier des opérateurs et des chargeurs potentiellement intéressés par un tel service

ECHEANCE DE DEMARRAGE

- Action lancée entre 2023 et 2026

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION

- Temps homme : modéré
- Budget de fonctionnement : modéré
- Budget d'investissement : faible (important en cas de projet identifié)

PREALABLES

- Connaître les caractéristiques du fret adressable à un service ferroviaire
- Connaître les chargeurs possédant des volumes « suffisants » de marchandises compatibles avec un service ferroviaire

AXE 3

***Accueillir les activités logistiques sur
le territoire***

Cet axe comprend la planification territoriale pour optimiser l'accueil de la logistique (démarche initiée par la feuille de route économique), et des actions ciblées sur des domaines spécifiques. L'inventaire en cours doit déboucher sur deux plans :

1. Concrétiser un schéma directeur foncier logistique

Bordeaux Métropole souhaite rendre lisible la logistique sur le territoire et accompagner les entreprises dans la structuration de la logistique du dernier km. Les objectifs réglementaires de la ZFE et du ZAN (zéro artificialisation nette) confortent les réflexions à tenir sur ce sujet. Transport routier, logistique ferroviaire, fluviale et maritime ou encore aérienne, la Métropole souhaite suivre et réinterroger le développement de solutions foncières et des locaux urbains périphériques pour de la « grande logistique » et celle du dernier km. En particulier, l'étude d'identification des sites privés et publics à potentiel logistique (Fer, Route, Air, Fleuve) par les services, se poursuit pour aboutir, courant 2024, au lancement d'appels à manifestations d'intérêts sur le territoire métropolitain. L'objectif principal sera une diversification des sites sur trois échelles concentriques.

- a. À l'échelle des zones d'activités proches de la rocade et des pénétrantes autoroutières (initiatives privées et Opérations d'Intérêt Métropolitains) :

Ce travail vise à répondre à la carence identifiée et à venir sur le manque de surfaces logistiques en lien avec la croissance économique et démographique de l'agglomération.

➤ **Action 3.1 : « Concrétiser un schéma directeur du foncier logistique »**

- b. À l'interface périphérie – centre-ville :

Deux sites majeurs, celui du MIN de Brienne et de l'arrière-base sous-marine, bénéficient de projets ambitieux de développement de leur fonction logistique. Leur localisation les place à l'interface des flux de distribution du centre de l'agglomération. Le MIN de Brienne vise en outre la filière stratégique de l'alimentaire.

Le projet de l'arrière-base sous-marine permettra, ainsi, de disposer d'un pôle logistique de près de 9 000 m² pour du dégroupage vers de la livraison du dernier kilomètre via des modes de transports moins émissifs. Ce type de nouvelle structure est indispensable pour multiplier les opportunités de report modal en secteur dense sans dégrader l'efficacité des flux.

➤ **Action 3.2 : « Projet de pôle de logistique urbaine sur l'arrière-base sous-marine » - action avancée ne nécessitant pas de fiche action dédiée**

Le projet de développement sur le site du MIN est inscrit au schéma de développement économique comme un des projets prioritaires du mandat, dans le cadre de sa transformation en pôle de référence alimentaire, engagée depuis 2021. Il poursuit 4 objectifs stratégiques en cohérence avec le programme « Brienne 2025-2030 » : renforcer le cœur économique du marché de gros, intégrer le MIN dans son environnement urbain, l'enrichir d'un écosystème autour de la filière « du marché au pôle agro-alimentaire », et en faire un démonstrateur d'innovations et d'expérimentations en faveur des transitions.

➤ **Action 3.3 : « Projet de développement du MIN de Brienne » - action avancée qui ne nécessite pas de fiche action dédiée**

c. Poursuivre la recherche d'espaces / locaux proches du centre-ville :

Metpark prévoit, sur son parking front du Médoc, de créer, en 2023, un second local logistique d'une surface de 400m², idéalement situé, pour lequel les opérateurs montrent un réel intérêt. D'autres opportunités sont recherchées dans les parkings de la région. La Métropole fait constamment le lien pour identifier des nouveaux sites et les orienter vers des fonctions logistiques si cela s'avère pertinent.

2. Faire un bilan des outils du Plan Local d'Urbanisme en faveur de la logistique

Les futures évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de son Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Mobilités doivent être l'occasion de faire le bilan des outils réglementaires mis en place en faveur de la logistique à Bordeaux Métropole.

Ces outils réglementaires sont déterminants car fixent les conditions d'implantations des activités économiques et logistiques. Il s'agit de questionner voire de faire évoluer les zonages, les emplacements réservés qui sont dédiés à des activités logistiques, les règles écrites qui régissent les possibilités d'implantations. La réflexion portera, en outre, sur ce qui touche aux conditions de livraisons des établissements, ou les besoins de mise à jour du POA Mobilités notamment à la lumière de la présente feuille de route. Il est également prévu dans ce cadre, d'alimenter les services, d'un référentiel d'objectivation des flux générés par des projets d'implantations afin de disposer d'outils d'aide à la décision sur des implantations.

➤ **Action 3.4 : « Faire un bilan des outils du PLU en faveur de la logistique »**

3. Accompagner le besoin de structuration de la logistique alimentaire sur le territoire

Le Projet Alimentaire Territorial de Bordeaux Métropole identifie un besoin de structuration et d'accompagnement de la gestion des flux logistiques des activités agricoles et alimentaires. Il en ressort un besoin de connaissance de ces flux. Véritable enjeu de structuration de filière, une action est proposée pour identifier les enjeux et déterminer des solutions d'optimisation adaptées, en ciblant notamment les flux en compte propre attachés à la production alimentaire.

Une étude dédiée est proposée pour être lancée dès 2023. Ses objectifs seraient les suivants :

- Quantifier et qualifier les mouvements de produits alimentaires sur le territoire ;
 - La quantification donnera des indications de volumes/typologies.
 - La qualification permettra de comprendre les liens entre acteurs et d'identifier les flux déjà optimisés et ceux qui méritent de l'être.
- Connaître les difficultés des acteurs de la logistique ;
- Réaliser un diagnostic / recensement des lieux de stockage du territoire existants et potentiels ;
- Obtenir des pistes d'action.

➤ **Action 3.5 : « Définir et accompagner un pilote sur les flux logistiques alimentaires »**

Tableau récapitulatif axe 3 – Accueillir les activités logistiques sur le territoire :

Nom de l'action	Pilote BM	Echéance de démarrage	Enjeu financier (hors ETP)
Action 3.1 : « Concrétiser un schéma directeur du foncier logistique »	Direction du Développement Economique	Engagée	Ne requiert pas de budget spécifique dans la feuille de route
Action 3.2 : « Projet de pôle de logistique urbaine sur l'arrière-base sous-marine »	Direction Circulation et Stationnement & Direction du Développement Economique	Engagée	Ne requiert pas de budget spécifique dans la feuille de route
Action 3.3 : « Projet de développement du MIN de Brienne »	MIN de Brienne & Direction du Développement Economique	Engagée	Ne requiert pas de budget spécifique dans la feuille de route
Action 3.4 : « Faire un bilan des outils du PLU en faveur de la logistique »	Pilotage multi-services Urbanisme / Développement Economique / Mobilités	2024	Si nécessaire, mutualisé avec action 3.1
Action 3.5 : « Définir et accompagner un pilote sur les flux logistiques alimentaires »	Direction Animation des Transitions & Direction Circulation et Stationnement	2023	30k€ fléchés en 2023 par la DG TERE A partir de 2024 : Selon besoins identifiés

Action 3.1 - Concrétiser un schéma directeur foncier logistique

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux Métropole (Direction du développement économique) 	<ul style="list-style-type: none"> Union TLF, La Poste

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Produire un schéma directeur du foncier et de l'immobilier logistique afin d'identifier, de sanctuariser et d'affecter des surfaces aux activités logistiques (aujourd'hui et demain) dans le respect du « Zéro Artificialisation Nette ».

OBJECTIFS	ECHELLE SPATIALE
<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'accueil (tant sur le plan physique, qu'économique) des différentes activités logistiques nécessaires au développement économique du territoire Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière Permettre le déploiement d'une logistique décarbonée s'appuyant sur des espaces logistiques urbains de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> Métropolitaine

CALENDRIER

ETAPES	ECHÉANCE DE DEMARRAGE
<ul style="list-style-type: none"> Inventorier les surfaces foncières et immobilières actuellement affectées au transport de marchandises et à la logistique ou pouvant l'être Identifier des zones/secteurs selon les enjeux logistiques (logistique des biens intermédiaires versus logistique des biens de consommation et logistique « longue distance » versus logistique de « proximité ») Quantifier et spatialiser les besoins fonciers et immobiliers à court, moyen et long terme Définir des secteurs où préserver, développer les différentes activités logistiques Mettre à disposition ces espaces aux activités logistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Action engagée

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION	PREALABLES
<ul style="list-style-type: none"> Temps homme : important Budget de fonctionnement : modéré Budget d'investissement : faible 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître le foncier et l'immobilier logistique disponible

- Connaître la demande future

Action 3.4 - Faire un bilan des outils du PLU en faveur de la logistique et si besoin proposer des évolutions en lien avec le schéma directeur

PILOTES

- Bordeaux Métropole (Pilotage multi-services Urbanisme / Développement Economique / Mobilités)

VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Compléter le PLU en y intégrant la dimension logistique urbaine à la lumière des évolutions socio-économiques.

OBJECTIFS

- Réglementer les conditions d'implantations des activités logistiques sur le territoire (zonages, emplacements réservés, ..)
- Armer les instructeurs de permis d'outils d'analyse et d'aide à la décision sur les pratiques logistiques des pétitionnaires
- Orienter les politiques publiques par des documents de planification adaptés à la logistique urbaine

ECHELLE SPATIALE

- Métropolitaine

CALENDRIER

ETAPES

- Créer un référentiel des flux générés par des projets d'implantation pour aider les arbitrages et instructions de permis de construire
- Evaluer l'efficacité des mesures du PLU actuel (zonages, emplacements réservés, POA Mobilités)
- Proposer des mesures d'évolutions du PLU adaptées et nécessaires

ECHEANCE DE DEMARRAGE

- Action à initier à partir de 2024 par les services

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION

- Temps homme : modéré
- Budget de fonctionnement : modéré
- Budget d'investissement : faible

PREALABLES

- Connaître les flux de marchandises générés en moyenne par les activités et les ménages du territoire

Action 3.5 - Accompagner le besoin de structuration de la logistique alimentaire sur le territoire

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux Métropole (Direction de l'animation des transitions) 	<ul style="list-style-type: none"> FEDALIS, La Poste, TerreAzur, PassionFroid, Bernat

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Mesurer et décrire les flux relevant de la logistique alimentaire afin de disposer d'un socle de connaissance suffisant pour éclairer la filière et ses acteurs dans leur prise de décision.

OBJECTIFS	ECHELLE SPATIALE
<ul style="list-style-type: none"> Estimer la quantité de flux relevant du transport de biens alimentaires Qualifier ces flux en termes d'origines/destinations, de nature et d'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> Métropolitaine Echelle plus large selon pertinence à définir par étude

CALENDRIER

ETAPES	ECHÉANCE DE DEMARRAGE
<ul style="list-style-type: none"> Définir le périmètre d'étude (type de produits, délimitation géographique etc.) Lancer une étude ou une enquête permettant de décrire les flux de biens alimentaires Analyser les résultats de l'étude ou de l'enquête et les extrapoler 	<ul style="list-style-type: none"> Action à lancer au cours de l'année 2023

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION	PREALABLES
<ul style="list-style-type: none"> Temps homme : modéré Budget de fonctionnement : modéré Budget d'investissement : faible 	<ul style="list-style-type: none"> Définir les flux relevant du transport de bien alimentaires (flux d'échanges, de transit, produits primaires, transformés, etc.) Connaître les contraintes induites par ces marchandises

AXE 4

***Définir une gouvernance
et des espaces d'échanges***

Un groupe de travail interne a été mis en place au sein de Bordeaux Métropole entre les services et directions sur la logistique urbaine. Ce groupe de travail permet déjà de faire avancer des sujets structurants et d'assurer la bonne circulation des informations.

Une forte attente remontée depuis le début de la mandature est la réactivation du groupe de travail logistique avec les partenaires extérieurs dont les représentants du monde économique (ce groupe existait jusqu'en 2020 sous pilotage de la CCI Bordeaux Gironde). Ce groupe permettait d'assurer l'animation de rencontres régulières des acteurs institutionnels et privés volontaires sur la thématique, de faciliter les échanges et la diffusion de l'informations.

Ce groupe de travail réactivé se réunirait sous plusieurs formes et temporalités :

- Un comité technique par trimestre réunissant les acteurs économiques, partenaires institutionnels et services métropolitains.
- Des réunions de projets, ponctuelles, pour suivre les modalités de mise en œuvre des actions de la feuille de route ou nouvelles actions co-portées collectivement.
- Un comité de pilotage annuel animé par les élus référents (logistique, économie, circulation...) autour des principaux travaux engagés, pour valider les actions à lancer et réajuster les actions en cours.
- Un colloque (ou autre forme d'évènement) tous les 2 ans, de bilan des actions, d'échange avec d'autres territoires / acteurs et d'identification des nouveaux besoins. Ce serait l'occasion de communiquer largement autour des réalisations.

Bien que les actions de cette feuille de route facilitent les mutations attendues pour la ZFE, il est important de réaffirmer auprès des acteurs économiques que ce groupe de travail sera ciblé sur la concrétisation et la concertation des actions relevant des 3 axes présentés ci-avant.

- **Action 4 : « Relancer un groupe local logistique urbaine type Club de la logistique urbaine »**

Tableau récapitulatif axe 4 – Définir une gouvernance et des espaces d'échanges

Nom de l'action	Pilote BM	Echéance de démarrage	Enjeu financier (hors ETP)
Action 4 : « Relancer un groupe local logistique urbaine type Club de la logistique urbaine »	Direction Circulation et Stationnement	2023	Fonctionnement : 80k€ par an

Action 4 - Relancer un groupe local logistique urbaine type « Club de la Logistique Urbaine »

PILOTES	VOLONTAIRES A L'ISSUE DE LA CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux Métropole (Direction circulation et stationnement) CCI Bordeaux Gironde 	L'ensemble des représentations associés à la démarche sera associée ainsi que les entreprises ayant manifesté leur intérêt

DESCRIPTION

CETTE ACTION VISE A :

- Relancer un groupe de travail partenarial (associant acteurs de la sphère publique et de la sphère privée) sur la logistique urbaine et ses différentes facettes.

OBJECTIFS	ECHELLE SPATIALE
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gouvernance en matière de logistique urbaine via des échanges techniques entre aménageurs et usagers Faciliter l'émergence de solutions et leur pérennité 	<ul style="list-style-type: none"> Métropolitaine Elargissement envisageable selon besoins

CALENDRIER

ETAPES	ECHEANCE DE DEMARRAGE
<ul style="list-style-type: none"> Définir le fonctionnement de ce groupe (animation, modalités et lieu de rendez-vous, suivi, etc.) Définir et entériner la composition de ce groupe Lancer la première réunion du groupe Faire vivre la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> Action à lancer au cours du 1^{er} semestre 2023 Conventionnement 2nd semestre 2023 avec démarrage des rencontres régulières

MISE EN ŒUVRE

MOYENS POUR LANCER L'ACTION	PREALABLES
<ul style="list-style-type: none"> Temps homme : important Budget de fonctionnement : important Budget d'investissement : faible 	<ul style="list-style-type: none"> Définir les principes de fonctionnement de ce groupe Convention de partenariat pour l'animation